

ALORS, REPRENONS!

La période estivale est souvent propice à la coupure avec l'environnement professionnel et heureusement ! Déconnexion avec ce monde du travail qui nous maltraite jour après jour, qui voit nos droits et garanties se réduire comme neige au soleil. Alors que soient remerciés nos aïeux de 1936 qui ont lutté pour que les congés payés existent et nous permettent de flâner, visiter, s'aérer, se reposer, se tourner vers les siens, vers les autres... Mais la rentrée est là et la réalité nous rejoint... Alors, Reprenons! Reprenons le chemin des luttes car nos revendications sont justes et légitimes. La pause estivale ne nous a pas fait oublier ce qui s'est passé avant les vacances, et ce qui va se passer si on n'y prend garde.

Reprenons, comme « reprenons tout », conformément à l'engagement de Solidaires Finances Publiques au Congrès de Lorient.

Reprenons nos missions, nos conditions de travail, notre modèle social !

C'est, dans cet état d'esprit, que nous reprenons le chemin de la rentrée!

TOUCHER LES MISSIONS... POUR MIEUX LES COULER?

Les lignes directrices du Directeur Général, le plan d'Adaptation des Structures au Réseau et la mise en œuvre du prélèvement à la source vont venir saccager notre existant, dans l'exercice quotidien de nos missions et la pérennité de nos services. Voici ce qui est à l'œuvre!

L'accueil en cours de « désintoxication »...

La dématérialisation, la réduction des horaires d'ouverture, le plafonnement du paiement en espèces, la mission d'accueil physique qui va se réduire au profit de la relation virtuelle avec la mise en place de l'ENSU (Espace Personnel Numérique Sécurisé de l'Usager) permettant de faire toutes ses démarches en ligne, le développement de Centres De Contact qui devront couvrir les sollicitations des particuliers (avec un taux de couverture de 22 % des contribuables en 2016). Pour répondre à des demandes considérées comme marginales la DGFiP va généraliser l'accueil personnalisé.

Mais avec quels moyens et pour quels résultats en terme de qualité ?

La gestion des particuliers en cours de désintégration...

L'obligation de télé-déclarer, de télé-payer, la télé-correction, les fusions de secteurs d'un

même SIP, les fusions de SIP sur une même résidence, la concentration de missions telles que le contrôle avec la mise en place des PCRP, le prélèvement à la source...

Combien de SIP, de CPS, de CIS dans un avenir proche ?

La gestion des professionnels automatisée et des agents robotisés...

Restructuration de SIE dans 41 directions en 2016, expérimentation du travail à distance dans 12 départements, déploiement terminé en 2017. Pour les applicatifs Gespro et RSP, automatisation des remboursements de crédits de TVA et demain des Avizir, des procédures collectives, des taxations d'office... Bref, la casse de la chaîne de travail au mépris de la qualité d'exercice des missions et des conditions de vie au travail des agents.

Les missions supports pas épargnées...

La réforme territoriale, la réorganisation de l'État et la revue des missions menacent les services de Direction. Ainsi, l'interministérialité va réduire : les services RH par la mise en place des structures supra départementales, des pôles juridictionnels et la fermeture de certains CSP Chorus en 2017. Les services informatiques ne

sont pas épargnés avec le transfert de certaines missions d'un ESI à l'autre, la remise en cause de la maîtrise informatique DGFiP avec la mise en place du Réseau Interministériel de l'État (RIE).

La grande braderie des missions de la Gestion Publique...

544 fermetures de trésoreries depuis 2009. Impact de la réforme territoriale (nouvelles régions et nouvelles intercommunalités) qui engendre la fusion des pairies régionales et l'ajustement des compétences géographiques des trésoreries. L'externalisation avec l'article 40 de la loi du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises, prévoit le recours aux conventions de mandat pour l'État et ses établissements et l'élargissement au domaine des recettes. Cette convention permet, après avis du comptable public, de confier l'encaissement des recettes ou le paiement des dépenses à un organisme public ou privé.

Le naufrage des missions cadastrales et foncières...

Le cadastre en plan, la révision foncière en galère, des SPF en fusion, le Domaine en perdition avec la disparition programmée du service évaluation, vont engendrer la restructuration des services locaux.

Ces missions sont en danger alors que la plupart d'entre elles sont liées à la fiscalité locale avec des répercussions sur les collectivités locales dont on connaît les difficultés en termes budgétaires.

Contrôle fiscal...

Le réseau du contrôle fiscal n'échappe pas au démantèlement de l'administration : l'éclatement de la Dircofi Centre, la mise en œuvre des pôles de programmation, le rattachement des BCR et de certaines brigades départementales de vérification aux DIRCOFI et le questionnement sur l'avenir des PCE.

C'est bien le chamboule-tout des missions qui est à l'œuvre avec la remise en cause du maillage territorial de notre administration.



Les règles de gestion souffrent pour offrir aux directeurs davantage de flexibilité !

Évidente mauvaise foi à la limite de la malhonnêteté dès la pleine application des règles communes : la DG prétend ne pas se dédire puisque les mesures nouvelles ne concernent que nos nouveaux collègues et ceux qui seront recrutés dans le futur.

Premières affectations des C bloquées trois ans : scandaleux !

Ce sont les agents les moins rémunérés, et ceci juste au moment où le budget de l'action sociale, particulièrement le logement, est réduit à peau de chagrin. Vouloir faire croire que pouvoir muter au bout d'un an dans le cadre d'un rapprochement est une mesure d'assouplissement bienveillante, est peu honnête. Ce n'est que l'application de l'article 60 du statut de la Fonction Publique sur le rapprochement familial.

Suppression des mouvements complémentaires pour les A et B...

Il eut été de bon ton, entre gens civilisés, d'accepter de laisser participer au mouvement général du 01/09/2016 les agents mutés au mouvement complémentaire du 01/03/2016. Hé bien non ! Le DG impose à minima un délai de séjour de 18 mois aux agents B et A, mutés au dernier mouvement

complémentaire qui n'étaient même pas, au moment du dépôt de leur demande, au courant de la suppression du mouvement complémentaire de 2017.

Idem pour la prise en compte des rapprochements jusqu'à la veille de l'ouverture de la CAP, qui n'est pas non plus une mesure d'assouplissement bienveillante. C'est le retour aux pratiques avant la mise en place des mouvements complémentaires A et B.

Blocage des B pendant trois ans dans leur premier métier...

Tout aussi scandaleux puisqu'il concerne les contrôleurs stagiaires qui ont débuté leur scolarité au 01/10/2015 sans connaître la nouvelle arnaque. Quand ils ont passé leur concours, le blocage était d'un an dans leur dominante à l'issue de leur première affectation. Beaucoup vont se voir imposer une dominante qui ne correspond pas à leur premier choix. De surcroît, beaucoup de directeurs locaux ne respectent pas les dominantes pour les agents arrivés ALD. Oser changer les règles du jeu en cours de partie, méprisable !

Mouvement spécifique sur poste, on s'assoit sur la règle de l'ancienneté...

Pour soi-disant combler certains postes vacants après le mouvement général des B

du 01/09/2016, la DG décide de remplacer le mouvement complémentaire par le retour du mouvement spécifique sur poste. Encore une idée brillante : l'administration étant déficitaire en agents B, ne pourront participer que les agents n'ayant pas obtenu d'affectation au 01/09/2016 (délai de séjour minimum d'un an), donc, elle affecte au mouvement spécifique des agents plus jeunes sur des postes qu'elle aura refusés à des agents plus anciens au mouvement général !

Le regroupement de missions/structures pour les contrôleurs...

La finalité est claire, réduire le nombre de missions/structures afin d'alléger le nombre de vœux pour l'élaboration des mouvements nationaux de mutations. C'est surtout, laisser les coudées franches aux directeurs pour les affectations locales. Non mais ça ressemble à quoi, que l'intégralité des missions SIP-SIE dépendent de l'affectation nationale « fiscalité personnelle » ?!

En local, certaines directions regroupent des RAN, introduisant encore un peu plus d'arbitraire dans les mutations...

Ce sont les potentats locaux qui veulent plus de latitude pour bouger les agents et notam-

ment élargir le périmètre d'affectation des agents ALD RAN. Il est tout à fait cynique d'invoquer leur faible attractivité ou leur faible taille, car les agents les demandent. C'est une tentative de gestion de la pénurie des effectifs par la DG. Certains directeurs voudraient même une RAN unique ! Autre sujet récurrent : le profilage... ça promet !!

Les fusions et regroupements en réduisant les postes d'encadrement, impactent brutalement toute la pyramide des emplois et les accès aux catégories supérieures...

Le tout sur fond d'ASR (Adaptation des Structures au Réseau) qui est un remède à l'avancement et au déroulé de carrière.

La Loi El Khomri pour ce qui concerne les fonctionnaires prévoit, dans son article 23 la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) qui anticipe la mobilité forcée prévue par le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières, Rémunérations).

Assez de surenchère dans l'inepte, il faut pourvoir l'ensemble des postes vacants dès le mouvement général du 01/09. Appliquer les revendications de Solidaires Finances Publiques d'affectation nationale, la plus fine possible, à la commune et non pas à la RAN.

Une carrière en galère... une rémunération de misère!

L'INSEE le confirme, depuis 2011, chaque année les fonctionnaires subissent une baisse de leur pouvoir d'achat... Du jamais vu depuis la 2ème Guerre mondiale... Les solutions du Gouvernement ? ! PPCR et augmentation de 1,2 % pour 2016 -17 loin de rattraper la perte de 6,4% depuis 2010!

PPCR quelle belle trouvaille... vous allez voir ce que vous allez voir !! Et surtout quelle communication et quelle hypocrisie ! Rappelons ici quelques grands traits :

Vive l'autofinancement...

L'agent auto-finance sa conversion primes/traitement et ne bénéficie donc d'aucune augmentation de salaire.

La conversion, bienvenue sur le principe, de primes en points d'indice représente moins de 2% des traitements indiciaires, ce qui est déjà indigent... Mais surtout, elle est incluse dans les montants d'augmentation affichés par le Gouvernement avec une malhonnêteté intellectuelle grossière : à chaque conversion, ce qui était primé devient traitement, mais le salaire global ne bouge pas...

Le Gouvernement se focalise bien sûr sur les salaires bruts...

L'augmentation du traitement de base indiciaire va nécessairement conduire à une augmentation des retenues de cotisations sociales (pension de retraite, CSG, CRDS, solidarité...), qui réduisent d'autant le salaire net perçu. Cette opération va être amplifiée sur la période par l'augmentation continue de la retenue pour pension civile de retraite : elle passera de 9,54% du traitement en 2015 à 11,1% en 2020. Auto-financement encore de l'agent puisque, le Gouvernement récupère en cotisations une bonne partie de ce qu'il donne sur le salaire brut !!!

Pertes d'ancienneté et donc carrière réelle rallongée...

Si on ajoute à ce constat celui des taux de promotions qui s'effondrent et mettent un frein terrible aux possibilités de promotions, alors on voit bien une fois de plus, comment le gouvernement fait financer là aussi, par les agents eux-mêmes, les maigres gains indiciaires. CQFD ! Le Gouvernement récupère ainsi le peu qu'il donne sur les grilles !

REPRENONS TOUT !!!

- La promotion immédiate au grade supérieur de tous les agents qui remplissent les conditions statutaires.

- L'abandon de PPCR et la mise en place d'une carrière C et d'une carrière B organisées en un seul grade : oui aux carrières linéaires, revendication historique et légitime de Solidaires Finances Publiques.

- Un plan de transformation massif de C en B et de B en A, accompagné de plans de promotions internes (concours internes, internes spéciaux, examens professionnels et listes d'aptitude).

- La non application du nouveau système de notation (entretien triennal, 25 % des agents bénéficiant d'une réduction de 8 mois, aucune réduction dans les 6 premières années de fonction dans un corps...) il est vrai que l'ambiance est déjà tellement bonne dans les services ...

- Abandon et non-application du RIFSEEP. Vous savez cette part indemnitaire variable, versée si vous le valez bien... Non à la prime de « gueule »!

- Solidaires Finances Publiques exige une politique de formation fiable et ambitieuse, avec des outils fonctionnels et performants, et renouvelle

son refus de voir la formation se substituer aux formations en présentiels qui favorisent les échanges et le retour d'expérience .

- Réduire les inégalités en matière

d'accès aux soins, passe par un renforcement de l'assurance maladie obligatoire, basée sur un financement solidaire, et non par le développement des assurances complémentaires qui individualisent le risque.

Après lecture de notre gazette « REPRENONS », qui a pour seule prétention d'établir un état des lieux non exhaustif de la DGFIP, nous pourrions être déprimés, résignés ou bien agacés, excédés. Solidaires Finances Publiques, 1ère organisation syndicale de la DGFIP, en responsabilité, se doit de vous informer des desseins pour notre administration et pour les agents qui la composent.

Cependant, c'est vous les mieux placés pour constater que vos conditions de vie au travail se dégradent au fil des années, et ce ne sont pas les différents bilans faits par les cliniciens du travail qui vous contrediront. Mal être, stress, perte de repères, de confiance, et manque de reconnaissance sont des états de fait qui touchent de façon directe ou indirecte la communauté de la DGFIP.

Alors que fait-on ? On courbe l'échine en espérant des temps meilleurs ? On croise les doigts pour que cela ne nous tombe pas sur la tête mais plutôt sur celle de notre collègue ? Ou on se dit après nous le déluge ?

Ce n'est pas la vision de Solidaires Finances Publiques, bien au contraire nous sommes convaincus que l'action collective peut changer les différents projets prétextés par l'administration au nom de l'amélioration des conditions de vie au travail et d'exercice des missions. Des combats ont eu lieu au cours de ce premier semestre 2016 : Vierzon, Bouches du Rhône, Pyrénées Orientales, Paris... De ces combats sont nées des victoires comme l'arrivée d'agents pour combler partiellement les postes initialement non pourvus par l'administration. On pourrait qualifier ces victoires de petites mais, pour les agents en lutte, elles sont grandes par leur construction. Elles ont permis de retrouver un collectif de travail, de lutte et de la dignité.

Solidaires Finances Publiques estime que le temps est venu de construire cette mobilisation avec des actions diverses. Mettre l'imagination et le collectif au service de l'action pour que le démantèlement de la DGFIP soit stoppé.

Devenons acteurs de notre avenir.

Alors, oui, on lâche rien et on reprend tout!

Participez aux HMI/HME qui débiteront en septembre 2016 pour débattre de notre avenir et des modalités d'action au plan local.